

# Rapport annuel Foyer Handicap

2024





# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Rapport du président – 2024</b>                    | <b>5</b>  |
| <b>Rapport d'activité de la direction ad interim</b>  | <b>6</b>  |
| <b>Rapport des représentants des résidents - FHMN</b> | <b>9</b>  |
| <b>Rapport des représentants des résidents - FHNE</b> | <b>13</b> |
| <b>Rapport de la commission du personnel</b>          | <b>19</b> |
| <b>Rapport de l'organe de révision</b>                | <b>21</b> |

## **Membres du Bureau du Conseil de Fondation**

Denis de la Reussille – Président  
Nathalie Christe – Vice-présidente  
Yves Lohri  
Jean-Luc Vuilleumier

## **Membres du Conseil de Fondation**

Marc Boillat  
Nicole Chevalley  
Jean-Luc Schaffter  
Marianne Guillaume-Gentil  
Pierre-Yves Blanc  
Marc Alexandre Eichenberger  
Christiane Zenklusen



# Rapport du président 2024

L'année 2024 aura été marquée par de nombreux changements administratifs au sein de l'institution Foyer Handicap.

Après de très nombreuses années d'activités, M. Émile Saison, Président de la Fondation, a décidé de remettre son mandat. Suite à cette décision, la Fondation s'est réorganisée et un nouveau Bureau a été désigné, comprenant Mme Nathalie Christe, vice-présidente, M. Yves Lohri, M. Jean-Luc Vuilleumier et M. Denis de La Reussille, président.

L'Institution a également dû se réorganiser suite au départ du Directeur général, du Directeur RH, de l'infirmière-chef de La Chaux-de-Fonds et de la Responsable administration et comptabilité.

Ces quatre postes de direction ont été repourvus par l'arrivée de Mme Imelda Laville, Directrice RH, Mme Maryline Blanchet, infirmière-chef à La Chaux-de-Fonds, Mme Selma Bonvallat, Responsable administration et comptabilité, ainsi que M. Nicolas Turtschi, Directeur général qui a pris ses fonctions en 2025.

À signaler pour nos résident.e.s, l'initiative de M. Alexandre Wicki, habitant le Foyer de Neuchâtel, qui a entrepris un projet de jardin arborisé grâce à une recherche de fonds privés et dont les travaux seront finalisés en 2025. Ils apporteront ainsi un lieu de fraîcheur pour nos résident.e.s.

# Rapport d'activité de la direction ad interim

Suite au départ du directeur, M. Cilli, en cours d'année, une direction ad interim a dû être mise en place jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur. Celle-ci a été composée de plusieurs membres du bureau, à savoir MM. Denis de la Reussille, Yves Lohri et Jean-Luc Vuilleumier. Compte-tenu de leur engagement bénévole et afin d'éviter toute méprise organisationnelle, chacun a endossé la responsabilité de plusieurs secteurs au sein du Foyer.

Leur activité a été rétribuée, sur recommandation du SAHA, au tarif des membres des commissions consultatives du Canton de Neuchâtel.

Au vu de l'instabilité de la situation et des tensions entre personnes, un mandat a par ailleurs été confié à une entreprise externe, Momentum, afin de recréer un climat de travail serein. Leur mandat s'est étalé sur de nombreux mois et a été secoué par la situation, mais il a pu être mené à bien et s'est terminé en 2025, en présence du nouveau directeur.

La direction ad interim a fonctionné durant dix mois, le mois d'avril 2025 ayant servi de « tuilage » avec le nouveau directeur. Durant cette période, la direction a dû faire face à de nombreux défis, qu'elle a relevés.

Ainsi, deux responsables ont été engagés pour remplacer les partants (nouvelle infirmière-chef sur le site de FHMN, nouvelle responsable des ateliers sur le site de FHMN). L'audit qualité mené au mois de septembre 2024 a été un franc succès. Enfin, la direction ad interim a dû épauler les responsables suite à de nombreux départs ou arrêts maladie, qui ont nécessité des réactions et des décisions rapides. La direction a pu compter sur l'implication de tous ses responsables, notamment Mme Imelda Laville, qui a maintenu un lien constant avec la structure.





# Rapport des représentants des résidents - FHMN

## **Soins**

Malgré beaucoup d'amélioration, beaucoup d'intérimaires qui sont là et ne savent pas bien faire le travail : parfois n'ont pas de badge pour quittancer une sonnette, un souci de respect dans la communication (parle comme à des bébés). Mais nous relevons que les personnes sont plutôt gentilles. C'est le va-et-vient du personnel qui est pénible. Nous souhaitons remercier l'équipe soins pour son travail et l'infirmière-cheffe pour son écoute attentive.

## **Ergothérapie**

Malheureusement nous regrettons le départ d'Amandine. Les résidents l'appréciaient beaucoup. Toujours très bonne qualité de service.

## **Physiothérapie**

Pas reçu d'informations particulières mais nous n'entendons pas de remarques. Pour la piscine de NE nous avions demandé s'il y avait moyen de reprendre un physiothérapeute, nous n'avons pas eu de réponse.

## **Ateliers**

Nous n'avons pas compris les mouvements du personnel au sein des ateliers. Sinon, cela se passe bien.

## **Animation**

Contents de l'engagement de Loïs. Le service répond aux demandes et nous sommes satisfaits.

## **Administration/Secrétariat**

Nous nous réjouissons de retrouver quelqu'un à la réception car cela manque. Et ceci dans les plus brefs délais. Nous sommes contents du nouveau directeur et le lien se crée gentiment.

Comme représentants, nous aimerions rencontrer le directeur quelques fois dans l'année.

## **Cuisine**

Nous déplorons le départ imminent de Sylvia qui sera remplacée par M. Picard. Bienvenue à lui. La mesure prise en lien avec l'achat limité de chocolats ne plaît pas tellement. Cette mesure bien que comprise n'est pas équitable. Tous les résidents paient le prix du comportement d'une seule personne.

## **Lingerie**

Des affaires se perdent et on ne sait pas si ce sont des vols ou des pertes. Sinon, bons services.

## **Service technique**

Globalement nous sommes contents des services rendus, par la rapidité et la bonne humeur du service technique et de toute l'équipe.

SmartLiberty : tout va bien. Parfois cela ne marche pas (montre bracelet, téléphone soignants).

En tant que représentant des résidents, il est toujours difficile de récolter des informations de la part des résidents qui seraient à transmettre ici même.

*La Chaux-de-Fonds, le 29 mai 2025*

*Messieurs Jézahel Jeanneret et Siir Taymaz, représentants des résidents.*





# Rapport des représentants des résidents - FHNE

Mesdames et Messieurs,

Les résidents qui le désiraient se sont rencontrés au mois de mai dernier afin de préparer cette assemblée du Conseil de Fondation de Foyer Handicap. Comme les autres années, nous faisons le tour des différents domaines. Pour commencer, par rapport à notre nouveau directeur Monsieur Turtschi. C'est un peu tôt, disons-nous, pour déjà dire quelque chose, car nous vous connaissons encore depuis peu. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui c'est que pour nous, Monsieur Turtschi, vous êtes très respectueux, à l'écoute. Vous avez de belles valeurs. Et vos idées sont appréciées.

Par rapport aux soins. Tout de suite, il a été noté que depuis l'arrivée de Mme Maryline Dubois, infirmière-chef, et de Mme Claire Grandmottet, infirmière-chef adjointe, il y a eu des changements très positifs.

« Cela marche bien, cela roule comme sur des roulettes ! » a dit quelqu'un parmi nous ! Ou encore : « C'est beaucoup mieux aujourd'hui. » Il y a eu certes pas mal de changements dans le personnel. Nous avons aussi bien des étudiants, des apprentis. La présence de ces derniers est aussi une chance. Ces derniers apportent un certain renouvellement, une certaine fraîcheur aussi.

L'horaire « E », qui comprend une période-horaire où un soignant, une soignante, peut vivre dans l'après-midi une activité personnalisée avec un résident, une résidente est très très apprécié. Malheureusement cet horaire, n'est pas toujours possible. À noter : cet horaire et ce qui s'y vit ne fait pas concurrence avec l'animation. C'est différent. Un changement positif également : il y a beaucoup moins de petit-déjeuners tard dans la matinée.

Côté timing dans les soins, ce n'est pas toujours simple, mais tous sont conscients que ce n'est pas facile. Une de nous a dit très justement : « C'est inévitable, car on n'est pas dans une usine ! » C'est si vrai ! Mais si, par exemple, on avertit assez tôt l'équipe de soins d'un rendez-vous, cela fonctionne et nos infirmières-chefes adaptent les horaires des soignants quand il y a pour plusieurs résidents une manifestation le soir, comme dernièrement lors de l'inauguration de nos terrasses enrichies de verdure ! Comme lors de Festi'Neuch par exemple. Merci beaucoup.

Le coordinateur : c'est Swenn. Et comme toujours il est très apprécié. Nous avons entendu partager : « Super ! C'est génial Nickel ! Il est une perle. » Et l'atelier de communication : il a lieu l'après-midi, les mercredis. C'est très demandé. « Swenn répond à toutes nos questions » a dit une résidente. C'est vrai que Swenn est très disponible. C'est beaucoup pour lui, pensons-nous. Heureusement qu'il est prévu qu'Annick de l'animation vienne aussi pour le seconder, car il y a beaucoup à faire !

L'ergothérapie : les trois ergothérapeutes sont tops ! Que du positif !

La physiothérapie : les avis sont mitigés. Certains sont très satisfaits, d'autres moins. Nous avons encouragé les résidents concernés à le dire, déjà par exemple à leurs référents. Pierre-François, ancien physiothérapeute, parti à la retraite, continue en tant que personne à manquer à plusieurs.

Le groupe Bien-Être, malheureusement, n'existe plus !

La zumba est très appréciée. Plusieurs sont très assidus. Gloria qui donne la zumba est très gentille, et la donne très bien. Le fait que cela ait lieu en salle à manger ne pose aucun problème. Cela permet même à certains de s'ajouter pour l'une ou l'autre fois.

La cuisine : « Les repas : c'est nickel ! » Avons-nous entendu. Le cuisinier est attentionné. Il fait bien à manger. Il nous fait de petites surprises ! Il sait personnaliser les repas. Il fait attention à chacun. La fourchette « verte » agace un résident qui trouve qu'il y a maintenant beaucoup de fruits.

À noter : depuis des années les légumes et les fruits ne sont pas forcément les bien-aimés par tous, loin s'en faut ! Christian Delachaux et moi-même nous pensons que l'alimentation saine doit être une priorité. Et en même temps, bien évidemment, les repas-plaisir sont aussi très importants.

Au fond, en y réfléchissant, l'un n'empêche pas l'autre !

La salle à manger : la venue et la présence d'Elsa est très très appréciée. La disposition des tables convient. Il y a par contre une difficulté en salle à manger. Il y a beaucoup de travail, et cela génère de la fatigue et suivant la personne, cela engendre en plus beaucoup de stress et cela a inévitablement des répercussions, à tous les niveaux, Il semble bien qu'une solution doit être trouvée, pour le bien de tous. Vu avec les résidents présents lors de notre première rencontre, notre directeur, M. Turtschi a été informé de cette réflexion.

Le service technique : cela va bien dans l'ensemble. Concernant le nettoyage de nos studios, il en a été question lors d'un colloque. Si certains sont satisfaits d'autres le sont moins, ou pas. Cela dépend entre autres des activités de chacun, si on cuisine ou pas, si on fait des bricolages ou non, etc. Idem concernant le nettoyage de nos fauteuils roulants.

Une résidente à fait une proposition : celle de mettre des panneaux qui indiqueraient dès l'entrée les différents lieux : bureau des soins, piscine, UAJ, atelier arihane, les numéros de studio (Rez : studios 322-335 / 1<sup>er</sup> : studios 352-365 / 2<sup>e</sup> : studios 382-395)

L'animation : il y a eu des changements au niveau des animateurs. Les changements ne sont jamais faciles, c'est bien vrai. Se pose la question des propositions d'activités. Pour la plupart, les informations viennent trop tard.

Une question concerne les décos de nos lieux pour les grandes fêtes : Noël et Pâques. Très peu d'entre nous y participent. C'est vraiment à revoir. Que voulons-nous vraiment ? Cela nous concerne tous directement. Nous avons aussi à la cave bien des décos que nous utilisons, devrions-nous encore plus les utiliser ? C'est une question. Les fêtes de fin d'année ont été très appréciées. Il est vrai que les grandes fêtes du Nouvel-An restent inoubliables ! C'était magnifique. Il a en effet créé de très belles fêtes ! Nous disons encore un grand merci. Il est vrai aussi que ces fêtes du Nouvel-An prenaient énormément de temps de préparation.

Nous avons parlé de la chorale. Cette année nous avons présenté déjà 3 fois notre 3<sup>e</sup> spectacle. Une lors d'une répétition générale où pouvait participer plus particulièrement le personnel du Foyer et puis un spectacle ici au Foyer de Neuchâtel. De très nombreuses personnes sont venues. Et avec joie, nous sommes montés au Foyer de La Chaux-de-Fonds pour le présenter essentiellement aux résidents et au personnel. Merci encore beaucoup pour l'accueil chaleureux et pour l'apéro-dînatoire qui nous a réjoui. C'était délicieux !

La soirée italienne au Foyer de La Chaux-de-Fonds, à laquelle les résidents de notre Foyer de Neuchâtel ont été conviés, a été très appréciée. Il y a eu également un bel accueil. Merci encore de tout cœur pour l'invitation.

La lingerie : dans l'ensemble c'est très satisfaisant, il n'y a quasi plus d'erreurs dans la distribution de notre linge en fin de semaine. Bien sûr, nous n'oublierons pas les situations cocasses qui se sont passées... Nous le savons, l'humour est aussi une bonne chose, quand il ne fait pas grimacer le sourire.

La réception : il n'y en a plus. C'est unanime. Manière de dire certes... mais qui est révélatrice. Il y a une jeune personne, mais nous ne la connaissons pas.

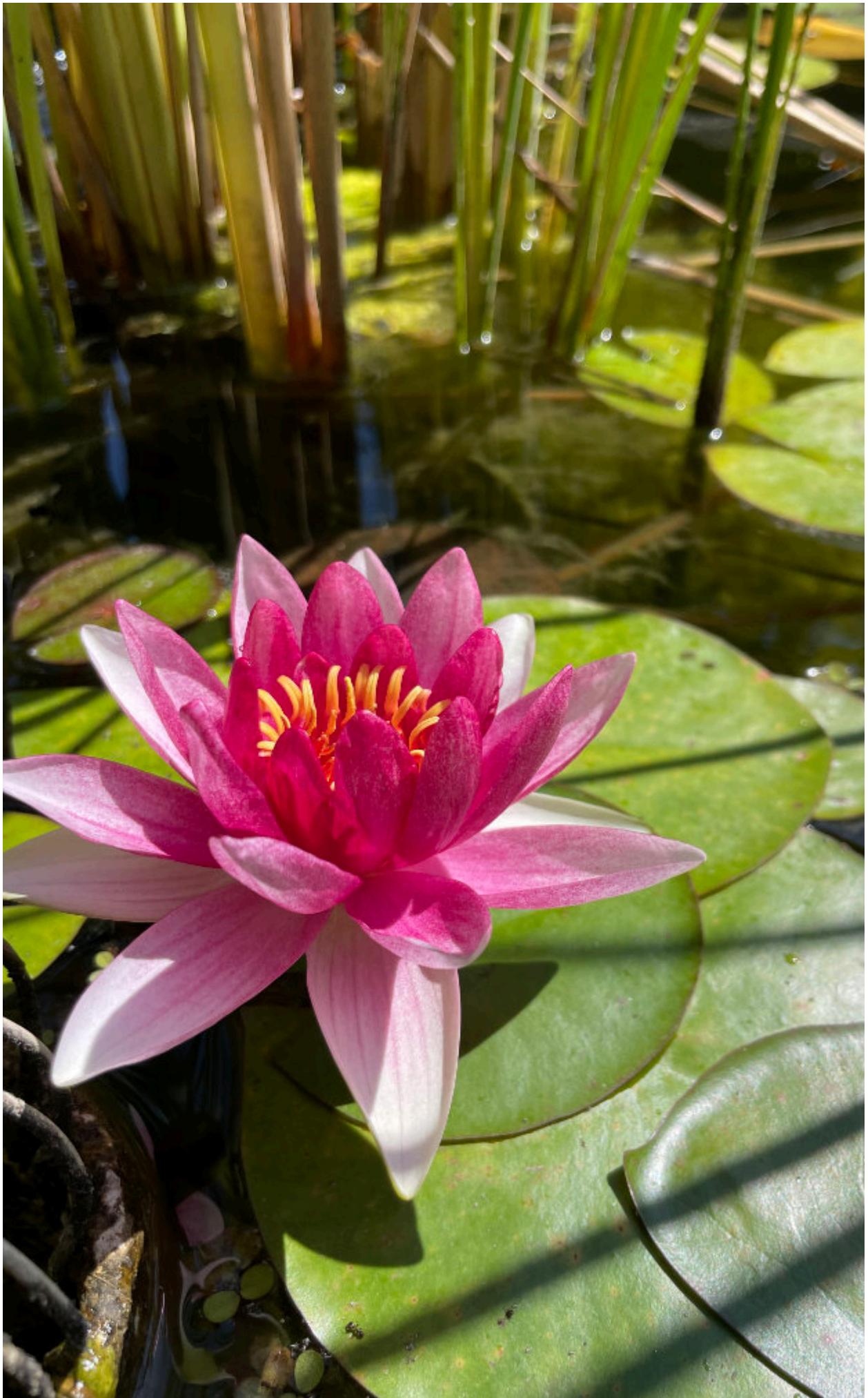
L'atelier arihane : il fait un excellent travail. Les agendas sont très bien faits. Certes nous regrettons Annie, l'ancienne responsable, partie fin avril. Lors d'un colloque nous avons fait la connaissance de Laetitia, la nouvelle responsable. Nous avons pu, nous les résidents du Foyer, voir également le film de Nelson, le civiliste. L'atelier arihane pour un matin s'était alors transformé en salle de cinéma, avec même des popcorns ! C'était super ! Et pas seulement les popcorns ! Nelson est très doué. Merci pour sa présence comme pour la présence en général des civilistes dans notre Foyer. Joie de revoir Mischa, qui nous est revenu.

L'agence postale est très utile et tous ceux qui y travaillent sont toujours très aidants. La porte automatique... ne s'ouvre pas toujours aux personnes en fauteuil roulant... « Ce n'est pas étudié pour ! » semble nous dire cette porte, malgré un smiley au large sourire, collé sur la vitre.

Et pour terminer : nos terrasses sont déjà remplies de verdure ! C'est magnifique ! Merci encore à Alexandre pour ce projet aujourd'hui réalisé. Maintenant vient encore, bien évidemment, le domaine de l'entretien. Et quelle promesse encore ! Oui, ce sera encore davantage splendide quand les plantes, arbustes, auront encore plus poussé et qu'ils se seront pleinement épanouis ! Pour le coup, nous le serons tous également ! Nous avons vécu l'inauguration de nos terrasses, ce samedi 7 juin dernier ! Si le soleil n'a pas voulu répondre à l'invitation qui lui avait été adressée, les donateurs invités avec nous tous ne se sont pas laissés atteindre par ce désistement solaire. Un apéro et un repas syrien délicieux n'ont pas empêché la joie et la convivialité. Et l'étang ? Annick veille sur ses plantes et sur nos poissons ! Elle veille à un bon brassage génétique. D'où l'arrivée de sang neuf ! Bien sûr, nous voulons parler là, de nouveaux poissons. Il a fallu pour cela renoncer à un certain nombre de nos vieux poissons...

*Merci beaucoup pour votre attention.*

*Cette année ce rapport a été rédigé par Gabrielle Joseph.*





# Rapport de la commission du personnel

La Commission du personnel souhaite, par la présente, transmettre une synthèse des constats effectués sur la période de janvier à juin 2025.

La relance de la Commission en mai dernier constitue une étape notable. Nous en prenons acte, tout en rappelant qu'une structuration durable reste à consolider. À ce titre, un processus de réorganisation est en cours, incluant notamment la préparation de votations sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, dans le respect du cadre défini par le règlement en vigueur. Nous notons également que l'ambiance de travail, bien que toujours empreinte d'une certaine réserve, semble s'être partiellement détendue. Il convient toutefois de souligner que la confiance entre les différents niveaux hiérarchiques reste à reconstruire. Ce processus nécessitera du temps, de la constance et des engagements réciproques.

Plusieurs collaborateurs ont exprimé le besoin d'une meilleure lisibilité de l'organigramme de l'institution. Une clarification à ce niveau permettrait de faciliter les repères internes et d'encourager une coordination plus fluide entre services. Par ailleurs, la présence du directeur dans divers secteurs a été perçue positivement. Cette démarche a contribué à rendre visible le travail de terrain, ce qui, dans un contexte encore sensible, a été relevé par les équipes concernées.

Enfin, nous souhaitons insister sur un enjeu transversal qui nous semble déterminant pour les mois à venir : la nécessité de renforcer les liens entre les secteurs de l'institution. La fragmentation actuelle, bien que compréhensible au vu de la diversité des missions, engendre des méconnaissances mutuelles qui nuisent à la cohésion globale. Créer des opportunités permettant aux secteurs de se connaître, de mieux comprendre les réalités opérationnelles des uns et des autres, ainsi que les contraintes spécifiques à chaque domaine, nous apparaît aujourd'hui comme un levier indispensable pour faire émerger un climat de collaboration plus serein, plus fluide, et plus durable. La construction d'une culture commune ne peut s'envisager sans cet effort de reconnaissance réciproque.

Dans ce contexte, la Commission poursuivra ses travaux de manière régulière, en veillant à respecter à la fois son mandat et les équilibres institutionnels.



# **Rapport de l'organe de révision**



**Fiduciaire  
Muller Christe & Associés**

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

## FOYER HANDICAP NEUCHÂTEL

### RAPPORT

DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION  
POUR L'EXERCICE 2024

**Fiduciaire Muller Christe & Associés SA**  
NEUCHATEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève

 EXPERT  
SUISSE  
Certified Company

 Swiss  
Accounting



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Foyer Handicap, Neuchâtel

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Foyer Handicap comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

**Fiduciaire Muller Christe & Associés SA**  
NEUCHATEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève

EXPERT  
SUISSE  
Certified Company

Swiss  
Accounting



**Fiduciaire  
Muller Christe & Associés**

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

**Fiduciaire Muller Christe & Associés SA**  
NEUCHATEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève

 EXPERT  
SUISSE  
Certified Company

 Swiss  
Accounting



**Fiduciaire  
Muller Christe & Associés**

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation, existe. Toutefois, une documentation fait entièrement défaut pour certains secteurs importants, où les résultats de nos opérations d'audit révèlent que le contrôle interne n'est pas appliqué dans la pratique.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 25 juin 2025  
SCH/sbu

**FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA**

 Signature électronique authentifiée

 Signature électronique authentifiée

Dani Alves de Sousa  
expert-réviseur agréé

Sébastien Charpié  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

#### **Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)**

**Fiduciaire Muller Christe & Associés SA**  
NEUCHATEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève

 EXPERT  
SUISSE  
Certified Company

 Swiss  
Accounting

## BILAN

| ACTIF   | Notes | 31.12.2024<br>CHF    | 31.12.2023<br>CHF    |
|---|-------|----------------------|----------------------|
| Caisses   |       | 36 666.15            | 33 160.39            |
| Avoirs bancaires  |       | 326 004.17           | 339 855.28           |
| <b>Trésorerie</b>   |       | <b>362 670.32</b>    | <b>373 015.67</b>    |
| <b>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers</b> |       | <b>993 954.85</b>    | <b>1 080 891.00</b>  |
| Créances à court terme  |       | 16 025.70            | 8 688.93             |
| Pouvoirs publics, compte courant  |       | (6 436.56)           | (6 436.56)           |
| Actifs de régularisation  |       | 1 282 492.23         | 45 353.70            |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  |       | <b>2 648 706.54</b>  | <b>1 501 512.74</b>  |
| Titres  |       | 126 853.00           | 126 853.00           |
| <b>Immobilisations financières</b>  |       | <b>126 853.00</b>    | <b>126 853.00</b>    |
| Équipements   |       | 2 111 227.73         | 2 081 717.49         |
| Véhicules   |       | 11 532.25            | 21 922.25            |
| Immeubles   |       | 25 260 387.46        | 25 320 387.46        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>  |       | <b>27 383 147.44</b> | <b>27 424 027.20</b> |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>   |       | <b>27 510 000.44</b> | <b>27 550 880.20</b> |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>   |       | <b>30 158 706.98</b> | <b>29 052 392.94</b> |

## BILAN

| PASSIF  | Notes | 31.12.2024<br>CHF    | 31.12.2023<br>CHF    |
|---|-------|----------------------|----------------------|
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services envers des tiers |       | 974 025.86           | 281 505.45           |
| <b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>           |       | <b>974 025.86</b>    | <b>281 505.45</b>    |
| Dettes bancaires  |       | 1 536 452.37         | 500 000.00           |
| <b>Dettes à court terme portant intérêts</b>  |       | <b>1 536 452.37</b>  | <b>500 000.00</b>    |
| Diverses dettes à court terme   |       | 114 357.10           | 140 199.80           |
| <b>Autres dettes à court terme</b>  |       | <b>114 357.10</b>    | <b>140 199.80</b>    |
| <b>Passifs de régularisation</b>  |       | <b>379 466.89</b>    | <b>374 723.08</b>    |
| <b>Capitaux étrangers à court terme</b>   |       | <b>3 004 302.22</b>  | <b>1 296 428.33</b>  |
| BCN, hypothèque   |       | 1 890 000.00         | 1 900 000.00         |
| UBS SA, prêt floating rate  |       | 607 500.00           | 662 500.00           |
| BCN, prêt Prévoyance.ne   |       | 476 000.00           | 510 000.00           |
| UBS SA, hypothèque  |       | 1 315 000.00         | 1 315 000.00         |
| Emprunt Prévoyance.ne   |       | 431 146.00           | 431 146.00           |
| <b>Dettes à long terme portant intérêts</b>   |       | <b>4 719 646.00</b>  | <b>4 818 646.00</b>  |
| Provision rénovation PPE  |       | 33 871.50            | 23 871.50            |
| Provision forfait LIMA  |       | 36 591.15            | 36 591.15            |
| <b>Provisions</b>   |       | <b>70 462.65</b>     | <b>60 462.65</b>     |
| État de Neuchâtel   |       | 7 595 000.00         | 7 595 000.00         |
| Ville de La Chaux-de-Fonds  |       | 150 000.00           | 150 000.00           |
| <b>Subventions</b>  |       | <b>7 745 000.00</b>  | <b>7 745 000.00</b>  |
| Fonds des dons immeuble   |       | 4 536 051.30         | 4 536 051.30         |
| Fonds affectés  |       | 127 775.31           | 129 524.76           |
| <b>Fonds et donations</b>   |       | <b>4 663 826.61</b>  | <b>4 665 576.06</b>  |
| <b>Capitaux étrangers à long terme</b>  |       | <b>17 198 935.26</b> | <b>17 289 684.71</b> |
| <b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>   |       | <b>20 203 237.48</b> | <b>18 586 113.04</b> |
| Fonds libres  |       | 10 728 883.30        | 11 206 087.75        |
| Perte reportée liée à l'assainissement CPCN   |       | (818 964.35)         | (881 724.35)         |
| Réserve de fluctuation du résultat  |       | 45 550.55            | 141 916.50           |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>   |       | <b>9 955 469.50</b>  | <b>10 466 279.90</b> |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b>  |       | <b>30 158 706.98</b> | <b>29 052 392.94</b> |

## COMPTE DE RÉSULTAT

| Notes  | 2024<br>CHF           | 2023<br>CHF           |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Contribution État de Neuchâtel   | 5 017 048.00          | 4 792 262.00          |
| Taxes de pension   | 3 870 622.50          | 3 932 521.40          |
| Autres prestations médicales   | 1 862 893.95          | 1 871 663.55          |
| Loyers   | 48 326.00             | 40 244.00             |
| Recettes cafétéria   | 23 869.40             | 23 362.60             |
| Prestations en faveur du personnel et de tiers                             | 254 757.90            | 268 613.43            |
| Produits ateliers  | 63 939.74             | 102 070.57            |
| <b>Produits bruts</b>  | <b>11 141 457.49</b>  | <b>11 030 737.55</b>  |
| <b>PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS<br/>ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</b> | <b>11 141 457.49</b>  | <b>11 030 737.55</b>  |
| Honoraires prestations de tiers  | (614 238.10)          | (211 721.40)          |
| Matériel médical exploitation  | (89 170.06)           | (82 134.12)           |
| Produits alimentaires et boissons  | (563 760.45)          | (568 376.75)          |
| École, formation et loisirs  | (41 010.58)           | (66 868.68)           |
| <b>Charges directes</b>  | <b>(1 308 179.19)</b> | <b>(929 100.95)</b>   |
| <b>RÉSULTAT BRUT I</b>   | <b>9 833 278.30</b>   | <b>10 101 636.60</b>  |
| Salaires et traitements  |                       |                       |
| - Accompagnement et thérapie   | (4 803 449.60)        | (4 918 017.63)        |
| - Direction et personnel administratif                                     | (627 088.65)          | (672 480.49)          |
| - Économat et personnel de maison  | (867 811.20)          | (944 482.80)          |
| - Personnel technique et de maintenance                                    | (577 753.65)          | (573 958.93)          |
| - Salaires ateliers  | (599 489.70)          | (589 338.21)          |
| <b>Frais de salaires</b>   | <b>(7 475 592.80)</b> | <b>(7 698 278.06)</b> |
| <b>Charges sociales</b>  | <b>(1 820 563.55)</b> | <b>(1 763 017.61)</b> |
| <b>Autres frais de personnel</b>   | <b>(67 563.75)</b>    | <b>(122 721.64)</b>   |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>  | <b>(9 363 720.10)</b> | <b>(9 584 017.31)</b> |
| <b>RÉSULTAT BRUT II</b>  | <b>469 558.20</b>     | <b>517 619.29</b>     |

## COMPTE DE RÉSULTAT

|   | Notes | 2024<br>CHF           | 2023<br>CHF           |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|
| Ménage  |       | (86 204.15)           | (136 048.63)          |
| Contrats d'entretien et réparations immeubles                       |       | (212 261.36)          | (180 473.70)          |
| Entretien et réparation équipements                                 |       | (163 200.89)          | (110 154.43)          |
| Investissements équipements   |       | (5 382.45)            | (3 408.30)            |
| Charges d'utilisation des installations                             |       | (46 933.30)           | (28 013.40)           |
| Énergie, eau  |       | (404 186.18)          | (369 010.43)          |
| Bureau et administration  |       | (293 978.80)          | (239 174.63)          |
| Matériel pour ateliers  |       | (15 842.76)           | (52 384.09)           |
| Assurances et taxes   |       | (64 999.60)           | (62 926.65)           |
| Autres charges d'exploitation                                       |       | (68 932.30)           | (62 901.35)           |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                |       | <b>(1 361 921.79)</b> | <b>(1 244 495.61)</b> |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS</b>     |       | <b>(892 363.59)</b>   | <b>(726 876.32)</b>   |
| Amortissements sur immeubles  |       | (60 000.00)           | (65 000.00)           |
| Amortissements sur immobilisations corporelles                      |       | (120 570.88)          | (179 862.24)          |
| Amortissement sur recapitalisation Prévoyance.ne                    |       | (62 760.00)           | (62 760.00)           |
| <b>AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR</b>                      |       | <b>(243 330.88)</b>   | <b>(307 622.24)</b>   |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS</b>                       |       | <b>(1 135 694.47)</b> | <b>(1 034 498.56)</b> |
| Charges financières   |       | (131 403.73)          | (140 218.30)          |
| Produits financiers   |       | 10 275.75             | 8 876.95              |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                      |       | <b>(1 256 822.45)</b> | <b>(1 165 839.91)</b> |
| Reconnaissance amortissement CPCN                                   |       | 34 000.00             | 34 000.00             |
| Amortissement prêts CPCN  |       | 28 760.00             | 28 760.00             |
| Charges exceptionnelles   |       | 477 204.45            | 0.00                  |
| <b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION</b>                                   |       | <b>(716 858.00)</b>   | <b>(1 103 079.91)</b> |
| Attribution réserve découvert CPCN                                  |       | (62 760.00)           | (62 760.00)           |
| Prélèvement du résultat au fonds libre                              |       | (477 204.45)          | 0.00                  |
| <b>RÉSULTAT AVANT SUBVENTION</b>                                    |       | <b>(1 256 822.45)</b> | <b>(1 165 839.91)</b> |
| Excédent de charges subventionné HORS CANTON                        |       | 1 160 456.50          | 1 217 667.85          |
| (Attribution) / Prélèvement à la réserve de fluctuation du résultat |       | 96 365.95             | (51 827.94)           |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                                       |       | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>           |

## **Photos**

- |            |   |
|------------|---|
| couverture | jardin FHNE   |
| p. 4       | animation FHMN dans le Jura   |
| p. 7       | animation FHNE au Centre ornithologique, La Sauge<br>serre de FHMN          |
| p. 8       | atelier cuisine FHMN<br>atelier informatique FHMN                           |
| p. 11      | UAJ FHNE<br>atelier informatique FHMN                                       |
| p. 12      | atelier arihane FHNE<br>FHNE animation digital graffiti avec l'artiste Kesh |
| p. 17      | jardin FHNE   |
| p. 18      | personnel de la buanderie FHNE<br>ergothérapeute FHNE                       |



F O Y E R

